



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Compte-Rendu

### Réunion du 19 décembre 2007

direction  
régionale  
de l'Équipement  
Rhône-Alpes

direction  
départementale  
de l'Équipement

Rhône

Service  
Sécurité  
Transports

Unité  
Défense et  
Sécurité  
Civiles

Lyon, le 20 décembre 2007

objet : Réunion du groupe de travail SPIRAL-TMD

référence : 2007/149/ZDSE/ET/SD

affaire suivie par : Sylvie DUBOIS

tél. : 04 78 62 51 53, fax : 04 78 62 52 35

courriel : UDSC.SST.DDE-du-Rhone@equipement.gouv.fr

#### Présents :

Liste en annexe

#### Excusés :

Rénald VOILLOT

Franck CORNU

Anne Marie LAURENT

DRIRE 69

ADVISEOS

Conseil Général du Rhône

#### Ordre du jour :

- Refonte du livre blanc et actualisation de la carte de circulation des TMD dans l'agglomération lyonnaise
- Présentation de la synthèse de la réglementation sur les études de danger et information sur la réalisation d'un cahier des charges d'une gare de triage (Sibelin)
- Point d'avancement sur le projet GLOBAL de l'INERIS
- Présentation du programme CIFRE sur la coexistence du TMD routier et de l'habitat urbain
- Questions diverses

Le Président PILLONEL accueille les participants à ce groupe de travail et rappelle que le livre blanc sera terminé avant les élections municipales et fera l'objet d'une diffusion en février 2008. Au cours de cette réunion, la nouvelle maquette du livre blanc sera présentée. Il demande que quatre personnes se proposent pour la relecture afin de pouvoir procéder à l'impression en janvier 2008.

La nouvelle présentation du livre blanc est le constat de l'évolution du mode de transport des matières dangereuses, par rapport à la première édition de 1998.

33 Rue Moncey  
69421 Lyon Cedex 03  
téléphone :  
04 78 62 50 50  
télécopie :  
04 78 60 66 32  
courriel :  
dre-rhone-alpes  
@equipement.gouv.fr

### Actualisation de la carte de circulation des matières dangereuses dans l'agglomération lyonnaise

Une nouvelle maquette de la carte est présentée suite au changement de statut de certaines routes. La DRIRE a procédé à la mise à jour des stations-service (diminution d'1/3) et des installations classées.

La principale modification a consisté à intégrer le 5ème et le 9ème arrondissement de Lyon dans le périmètre soumis à contrainte horaire.

Remarques à prendre en compte :

-vérifier la présence d'un panneau de signalisation d'interdiction matières dangereuses vers Neuville sur Saône,

-Inverser Naviland (Ex CNC) et NOVATRANS

-Arrêter l'itinéraire bleu du périphérique Nord à CROIX LUIZET

-Il n'existe pas de numéro pour les accès et sorties sur le boulevard périphérique. La DDE abordera la question avec le Conseil Général.

-Le quartier de Gerland, ainsi que celui de la Halle Tony Garnier sont des endroits périodiquement très fréquentés lors de manifestations sportives, de salons ou d'expositions. L'itinéraire « boulevard Chambaud de La Bruyère/avenue Tony Garnier » doit faire l'objet d'une analyse particulière au niveau de la sécurité liée à ces contraintes ponctuelles.

### **II – Présentation de la synthèse sur la réglementation des études de danger et information sur la réalisation d'un cahier des charges d'une gare de triage (Sibelin) (L. GARIPUY – M. FORNERO)**

Max FORNERO présente une étude réalisée par l'INERIS concernant une proposition de cahier des charges d'études de danger pour une gare de triage (document joint au compte rendu).

Il présente également un tableau établissant l'articulation entre le décret 2007-700 du 3 mai 2007 relatif aux études de danger et la loi du 13 août 2004 de la modernisation de la sécurité civile et son article 15 conduisant à la réalisation d'un PPI par la préfecture avec obligation pour la commune de réaliser un PCS.

Gérard BERNE précise que lorsqu'il y a un PPI, l'information du public est obligatoire. Cet élément sera intégré dans le tableau avant sa diffusion.

## LISTE DES DESTINATAIRES

BOUCHAUD Eve	Aéroport Lyon Saint Exupéry CCIL
MALLETROIT Patrice	Air Liquide
GRATALOUP Stéphane	Antargaz
BLANCHER Philippe	Asconit Consultants
BAROUX Michel	ARKEMA
BLANC Ludovic	Cie Fluviale de Transport
NEDELEC Brigitte	INERIS
MOLINES Anne Sophie	CNC
DUVAL Mathieu	CNR
GONSON Pascal	SDIS 69
FATON Annie	DRE/RCT
VOILLOT Rénaud	DRIRE GS 69
RENAUD Christian	FNCR
FAVIER Jean Paul	Grand Lyon
BARBIZET Patrice	Groupement de Gendarmerie 69
POZZI Jacques	Hôtel de ville de Saint Fons
BERNARD Brigitte	Novatrans
FERNANDEZ Jean Luc	Novatrans
VOLLIN Paul	P.V.I.
BLANC Guy	Police aux Frontières
GERBER Michel	RFF
DOUHÈRE François	Rhonatrans
JACQUEMARD François	SCERAO-CFDT
PETRINI Alain	SNCF
DE BIENASSIS Emmanuel	TLF-RAA
KADRI Karim	Total France
Transports GIRAUD	
STARC Véronique	UIC – R.A.
GAGNAIRE Philippe	UIC – R.A.
BIOUD Rachid	VNF
MURIER Bernard	Norbert Dentressangle Chimie
DUARTE Jean Pierre	SDIS 69
Conseil Général du Rhône	
DUCLOS Patrick	CRS Autoroutière RA-A
MORIS Patrick	CRS Autoroutière RA-A
HERQUELLE David	Ville de Lyon
BROSSARD Georges	Police Municipale
UFCR – Que choisir	
UCIL	
CHABROLLE Alain	FRAPNA Rhône
BRUNETON Eric	E.S. Industries
PILLONEL Claude	Grand Lyon
BERNE Gérard	DRIRE
GARIPUY Laurent	DDE du Rhône
FORNERO Max	DDE du Rhône
DELACRETAZ Yves	Grand Lyon

## **PROPOSITION D'UN CAHIER DES CHARGES D'UNE ETUDE DE DANGER POUR UNE GARE DE TRIAGE**

1

## **Origine de la demande et contexte réglementaire**

- Demande de M. le Préfet d'élaborer un PPI de la gare de Sibelin en prenant en compte les résultats d'une EDD

2

## **Origine de la demande et contexte réglementaire**

- Elaboration d'un cahier des charges type pour la réalisation d'une EDD sur les infrastructures ferroviaires s'appuyant notamment :
  - sur la réglementation issue de l'article L551.2 du code de l'environnement et ses décrets sur les EDD.
  - sur la réglementation du transport ferroviaire (RID et sécurité des circulations),
  - sur les études comparatives des outils existants en matière d'évaluation des risques.

3

La trame proposée s'appuie sur la trame d'une EDD réalisée pour un site fixe tout en y intégrant les spécificités relatives au système ferroviaire qui sont :

- la nature, le conditionnement, la quantité, la proximité avec d'autres produits dangereux, le temps de présence sur l'infrastructure de transport ferroviaire.

- l'élaboration de scénarii type les plus représentatifs (danger, conditionnement, exploitation de la gare de triage, effets dominos).

4

## 7.1. Analyse préliminaire des risques

Elle devra, à minima, intégrer les risques :

- relatifs aux produits et leur conditionnement,
- externes liés à l'environnement,
- relatifs aux activités et interventions (triage stationnement, réception et expédition des trains..)
- relatifs aux dérives internes (infra, matériels, signalisation, maintenance)
- risques relatifs aux situations exceptionnelles (mode dégradé, etc...)

9

## 7.2. Analyse détaillée des risques

Cette deuxième étape consiste en un examen approfondi des phénomènes dangereux critiques et notamment des mesures de maîtrise des risques, de leur performance et de leur impact sur le système :

- probabilité d'occurrence annuelle
- caractérisation de la gravité (modélisation)

10

## 9. Mesures de sécurité et recommandations

- Maintien et fiabilité des mesures de sécurité existantes
- Recommandation afin d'améliorer la situation (risque, occurrence, effets...)
- Prévention et organisation du site
- Identification du responsable des mesures
- Secours, formation, entraînement du personnel

11